

325/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absents : Laurence LE ROY-TASSEL, Aurélien FERRAND

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2025

Objet : Contrats de prestation de services Cuisine centrale « Kegin Greiz » de Morlaix

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie de Guerlesquin contracte avec la régie municipale de restauration de Morlaix « Kegin Greiz » pour la confection et la livraison des repas de l'école Ar Roudour et de l'ALSH.

Par conventions versées en annexe, Il est demandé à la commune de Guerlesquin une participation de 3,57 € HT par repas à « Kegin Greiz », sur la base de 4 à 5 composantes en liaison froide pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition de participation sur la base de 3,57 € HT par repas et autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats de prestation de services – école Ar Roudour et ALSH - correspondants pour l'année 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Éric CLOAREC

Cyrielle MOY